la foi catholique avec d'autres confessions, elle agit ainsi parce qu'elle sait qu'il n'y a jamais eu et qu'il n'y aura jamais qu'un seul dépôt infailliblement sûr de toute la vérité et de toutes les grâces apportées par le Christ, et que, suivant la volonté expresse de son divin Fondateur, ce dépôt n'est autre qu'elle-même. »

* *

Le Père Charles Boyer, S. J., dans une conférence donnée à Rome, le 20 novembre 1947, au centre Saint-Louis de France, sous la présidence des cardinaux Tisserant et Pizzardo, a traité de cette question intéressante. Nous extrayons quelques passages de sa conférence sur ce sujet :

« Peut-on en même temps être rattaché à l'Eglise catholique comme à la seule véritable Eglise du Christ et cependant penser que le retour des dissidents lui apporterait non seulement un accroissement numérique, mais aussi un enrichissement spirituel dans l'intelligence du

dogme et dans l'exercice des vertus?

«... Par exemple le luthérien apporterait au catholique un sens plus profond de la gratuité de la grâce, le calviniste lui inculquerait une fréquentation plus intime de la Bible... Je ne voudrais pas concéder que sur un point quelconque de la foi les Luthériens ou les Anglicans ont une doctrine plus parfaite que ne l'a notre Eglise catholique, avec qui demeure son Epoux... Disons donc que le retour de nos frères séparés attirerait sans doute notre attention sur des trésors spirituels de l'Eglise que nous n'utilisons pas assez, tandis qu'eux-mêmes seraient heureux de les retrouver dans leur intégrité, sans diminution anémiante comme sans addition corruptrice.

(Cité dans la revue Unitas, août 1948.

ANGERS-ROME 1950

1º Livre d'or.

Répondant à l'appel de S. Exc. Mgr l'Evêque, paroisses, collèges, pensionnats, communautés en écrivent chaque jour quelques lignes. Le trésor spirituel se constitue ainsi peu à peu.

Dans quelques semaines, il faudra déjà songer à l'évaluer et à

résumer les réalisations, les résolutions, les promesses.

Tout cela sera consigné au verso de feuilles que le Comité de l'Année

Sainte fournira.

Ces feuilles ont été envoyées cette semaine à MM. les Doyens. Nous demandons à MM. les Curés et Aumôniers de bien vouloir faire prendre leurs feuilles au Canton.

Nous précisons que le recto de la feuille est réservé à une reproduc-

tion de l'Eglise (dessin ou photo) avec enluminures, si possible.

Au verso de la feuille, sera inscrit le trésor spirituel. Il y aura lieu de laisser, sur chaque face une marge de 2 centimètres en haut, à droite et à gauche, et de 3 centimètres dans le bas, ce qui indique clairement que dessin et texte devront être exécutés dans le sens de la hauteur de la feuille.

2º Les pèlerinages.

Il est grand temps de s'inscrire pour celui de Pâques. La date limite est fixée au 31 janvier. Il y a lieu de préciser qu'il est réservé